

COMPTE RENDU

CHSCT CENTRAL

du 24 novembre 2022

ETAT DES LIEUX DES PREMIERES SEMAINES DU PLAN DE MAITRISE ENERGETIQUE

Les difficultés rencontrées par la collectivité dans un certain nombre de bâtiments régionaux pour assurer les températures minimales de 19° à partir du mardi révèlent le degré de vétusté des sites (Saint-Leu, ...) ou de défauts en termes d'isolation (Siège de Région, notamment au 3^e étage).

Il a été indiqué à la CGT qu'une étude est en cours sur ces différentiels de température. **Les mesures correctives pertinentes doivent très vite être mises en œuvre.** Il faut également que la Région actualise et renforce son programme annuel de maintenance préventive (exemple : désembouage des canalisations), car **la prévention est la première démarche à entreprendre pour garantir à tous de bonnes conditions de travail.**

Nous rappelons que les agents ayant des problématiques de santé particulières peuvent se voir dotées de chauffage d'appoint. Rapprochez-vous pour cela de la mission handicap (en DRH, au sein du Service accompagnement professionnel et maintien dans l'emploi) et du service Santé qui vient d'accueillir son nouveau responsable.

Si les mesures de sobriété énergétiques sont indispensables, la CGT rappelle qu'il ne peut y avoir de justice écologique sans mesures de justice sociale. Nous continuons de dénoncer le transfert de charges que la Région a opéré au détriment des agents :

- **En refusant d'augmenter l'indemnité de télétravail à hauteur du plafond possible de 220€ annuels, à raison de 2,5 € par jour télétravaillé (soit bien loin des 110 € annuels actuels)**
- **En refusant de prendre des mesures socialement et écologiquement utiles comme le forfait mobilité durable pour les agents venant en vélo ou par covoiturage.**

Concernant l'identification et la gestion des bureaux disponibles dans les zones chauffées, la CGT a de nouveau insisté, lors du CHSCT Central du 24 novembre, sur la nécessaire adéquation de l'équipement des bureaux d'accueil avec les besoins des agents. Nous avons ainsi demandé à mettre en œuvre les principes suivants :

- Réserver les bureaux disponibles disposant de double écrans aux agents qui en ont besoin pour exercer correctement leurs missions (gestions administratifs et financiers, gestionnaires fonds européens, ...)
- Identifier les postes informatiques ayant déjà ou pas encore migré
- Tenir compte de la diversité des types de station d'accueil pour les ordinateurs portables
- Tenir compte de l'aménagement des postes de travail des agents en situation de handicap (bureau élevé pour le travail en position debout, sièges ergonomiques, ...). Ces équipements étant spécifiques, chauffer ces bureaux.

MEDECINS AGREES ET ABSENCE DE MEDECIN DE PREVENTION SUR LE VERSANT LILLOIS

Depuis près de 2 ans maintenant les services régionaux lillois sont sans médecin de prévention ! L'Administration a indiqué que ses offres d'emploi ont à chaque fois échoué et qu'elle mobilisait les médecins agréés pour recevoir les agents. La CGT a souligné à quel point cette solution n'était pas satisfaisante : ces médecins agréés laissent facilement passer plusieurs mois après le rendez-vous avec l'agent avant de renvoyer leurs préconisations. Autant de pathologies qui s'aggravent !!!

L'Administration nous a indiqué réfléchir à la constitution d'un service de médecine préventive intercollectivités, voire inter fonctions publiques.

Force est de le constater, comme nous ne cessons de le dénoncer à la CGT : le délabrement du système de santé est une réalité de plus en plus flagrante et délétère, quoi qu'en disent celles et ceux qui monopolisent la parole publique à longueur de médias, au plus haut niveau de nos institutions républicaines.

STRATEGIE IMMOBILIERE DE MOYEN TERME DE LA COLLECTIVITE

La stratégie immobilière de la région a également été évoquée lors du CHSCT Central de jeudi dernier. A notamment été annoncée la fin des baux de location pour les services situés dans le bâtiment Vérose (Lille) en décembre 2023, de la rue Pierre Lhermitte (Amiens) au printemps 2024, et de la Tour Europe en décembre 2025.

Des changements progressifs dans l'implantation des services régionaux sont à prévoir, en même temps qu'une réflexion sur l'« évolution des méthodes de travail » (une mission ad hoc vient d'être créée tout dernièrement avec cette feuille de route).

Le document présenté au CHSCT Central pour information laisse entendre une « nécessaire ? » évolution de la charte d'aménagement des locaux. Pour la CGT, la vigilance s'impose : le point de vue des agents sera-t-il sollicité et surtout entendu ? La CGT a demandé et obtenu qu'un groupe de suivi soit mis en place. Tout ne saurait être affaire d'économies.